

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 janvier 2019

---

### COMPTE RENDU

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Instauration des commissions et élections des membres**

11 commissions municipales et 4 commissions extra-municipales sont instaurées. Le conseil municipal FIXE le nombre maximum d'élus composant ces commissions et DESIGNE les membres.

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Instauration de la commission obligatoire d'accessibilité et désignation des membres**

Le Conseil Municipal FIXE à 11 le nombre maximum d'élus composant cette commission. Monsieur le Maire procédera ensuite à la désignation des autres membres au titre des personnes qualifiées.

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ élection des membres de la commission d'appel d'offres et MAPA**

Le Conseil Municipal FIXE le nombre maximum de membres élus à 5 et DESIGNE 5 titulaires et 5 suppléants.

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ désignation des délégués aux organismes extérieurs**

Le Conseil Municipal APPROUVE les désignations des délégués ou représentants aux différents organismes extérieurs dont est membre la commune nouvelle par substitution des communes historiques.

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ modification de statuts de la communauté de communes St Méen Montauban et désignation des conseillers communautaires**

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification de statuts de la communauté de communes St Méen Montauban, VALIDE la liste des 17 membres et APPROUVE la nouvelle répartition des sièges.

Le Conseil Municipal PREND note que la commune nouvelle dispose de 8 sièges de conseillers communautaires et CONFIRME les conseillers communautaires sortants sont reconduits dans leur mandat.

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ désignation de représentants au sein des syndicats intercommunaux**

Le Conseil Municipal APPROUVE les désignations des délégués ou représentants élus aux différents syndicats dont est membre la commune nouvelle par substitution des communes historiques.

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ dissolution des centres communaux d'action sociale des communes historiques et création du CCAS de la Commune Nouvelle**

Le Conseil Municipal PRONONCE les dissolutions des CCAS des communes historiques et APPROUVE la création du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle « Montauban-de-Bretagne » et FIXE le nombre d'administrateurs élus en son sein à 6, le Maire étant membre de droit du conseil d'administration du CCAS.

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal pour accomplir certains actes de gestion courante**

Le Conseil Municipal LISTE les délégations accordées par le conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ création de postes de conseillers municipaux délégués et nominations**

Le Conseil Municipal APPROUVE la création de 5 poste de conseillers municipaux délégués dans les domaines suivants : jeunesse, petite enfance, sport, agriculture et affaires rurales et espaces verts et DESIGNE les élus.

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ fixation des indemnités de fonction des élus pour l'exercice des mandats locaux**

Le Conseil Municipal FIXE, à compter de leur entrée en fonction et pour la durée du mandat, les indemnités de fonction d'élu selon les dispositions établies en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil Municipal RENONCE à la majoration de ces indemnités prévue par les dispositions des articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT.

### **FINANCES LOCALES/ Budgets municipaux de la commune nouvelle**

Le Conseil Municipal APPROUVE la reconduction par la commune nouvelle, au titre de l'année 2019, des budgets existants des deux communes historiques, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **FINANCES LOCALES/ restes à réaliser 2018**

Le Conseil Municipal APPROUVE l'état des restes à réaliser des budgets 2018 de l'ensemble des budgets généraux des deux communes historiques.

### **COMMANDE PUBLIQUE/ Marché supplémentaire, programme 027**

Le Conseil Municipal RETIENT l'offre de l'entreprise AUBERT Louis pour un montant de 20 579.88€ HT pour un marché supplémentaire relatif à la reprise de sols et peinture menuiseries intérieures dans le cadre de la réhabilitation de six logements de la gendarmerie de Montauban-de-Bretagne.

### **COMMANDE PUBLIQUE/ Avenant marché, programme 027**

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification du marché en cours d'exécution du lot 7 pour un montant de 3 995.30€ HT.

### **DOMAINE ET PATRIMOINE/ Acquisition/aliénations : gestion du domaine public \_ ZAC centre-ville/échange**

Le Conseil Municipal APPROUVE l'échange foncier avec la société CLEOME et RENONCE à l'accession sur la parcelle AC946.

### **DOMAINE ET PATRIMOINE/ Télétransmission des actes : nouvelle convention suite à la création de la commune nouvelle**

Le Conseil Municipal APPROUVE le principe de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires et AUTORISE la signature d'une nouvelle convention avec la préfecture.

### **FONCTION PUBLIQUE/ Consolidation du tableau des effectifs suite à la création de la commune nouvelle**

Le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs présenté.

### **FONCTION PUBLIQUE/ Tableau des effectifs – emplois fonctionnels**

Le Conseil Municipal APPROUVE la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de communes de 2 000 à 10 000 habitants au 1<sup>er</sup> février 2019.

### **FONCTION PUBLIQUE/ Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal APPROUVE la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 28 février 2019.

### **URBANISME/ Convention de servitude/rue de Dinan/parcelle ZH22**

Le Conseil Municipal ANNULE la délibération 2018\_149 du 6 décembre 2018 de la commune historique Montauban-de-Bretagne et APPROUVE l'établissement de la servitude sur la parcelle ZH22 et l'acte de servitude entre la ville et GRDF pour le renouvellement du réseau gaz.